



Département de la Corrèze

## ENSEIGNER L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE A L'ECOLE

Guide à l'usage des professeurs des écoles

Equipe EPS 19 – mars 2011

## **Introduction**

« Enseigner L'Education Physique et Sportive à l'école » est un document élaboré par l'équipe départementale des conseillers pédagogiques en EPS de la Corrèze.

Il vise à faciliter la tâche de l'enseignant en lui donnant quelques repères essentiels sur le plan pédagogique et méthodologique mais aussi dans le domaine de la réglementation. Par ailleurs, celui-ci pourra y trouver des conseils précieux pour l'organisation et la mise en œuvre des séances d'EPS.

Ce document prend en compte l'organisation et le fonctionnement de l'EPS sur le département en indiquant les ressources matérielles et humaines mais aussi les projets départementaux dans lesquels chaque école peut s'inscrire. Ainsi il peut être utile à chacun et notamment aux enseignants débutants.

# Sommaire

## Introduction

### L'enseignement de l'EPS à l'école : Le cadre institutionnel

○ Objectifs et programmes .....	p 4
○ Les acteurs de l'EPS .....	p 9

### Concevoir et mettre en oeuvre l'enseignement de l'éducation physique

➤ La programmation.....	p 10
➤ Construire un module d'apprentissage.....	p 12
➤ La mise en oeuvre d'une séance.....	p 13
➤ Ressources pédagogiques.....	p 15
➤ Activités et projets spécifiques en EPS sur le département .....	p 16

## Règlementation

➤ Encadrement des activités.....	p 17
➤ Intervenants extérieurs : qualifications, procédures d'agrément.....	p 18

## Annexes.....

➤ <u>annexe 1</u> : proposition de programmation sur la semaine .....	p 22
➤ <u>annexe 2</u> : exemples de programmation sur l'année scolaire / le cycle.....	p 23 à 25
➤ <u>annexe 3</u> : exemple d'emploi du temps intégrant une pratique quotidienne de l'EPS.....	p 26
➤ <u>annexe 4</u> exemple de trame d'un module d'apprentissage.....	p 27
➤ <u>annexe 5</u> : exemple de situation d'apprentissage en activités athlétiques.....	p 28
➤ <u>annexe 6</u> : intervenants extérieurs bénévoles : dispositif départemental ( cadre et procédures d'agrément ).....	p 29

Ressources .....	p 30
------------------	------

## L'enseignement de l'EPS à l'école : Le cadre institutionnel

### Objectifs généraux

L'enseignement de l'EPS vise, chez tous les élèves, un développement de la personne défini en 3 objectifs généraux, de l'école maternelle à l'université :

- le développement des capacités et des ressources nécessaires aux conduites motrices,
- l'accès au patrimoine culturel que représentent les activités physiques, sportives et artistiques, pratiques sociales de référence,
- l'acquisition des compétences et connaissances utiles pour mieux connaître son corps, le respecter et le garder en bonne santé.

### Les programmes de 2008 :

**Horaires et Programmes d'enseignement de l'école primaire** (parus au B.O.E.N. Hors série n°3 du 19/06/2008)

L'enseignement de l'EPS vise

- le développement des capacités et des ressources nécessaires aux conduites motrices,
- l'initiation puis la pratique effective des activités physiques sportives et artistiques
- le développement du sens de l'effort et de la persévérance
- la connaissance de soi et des autres,
- la connaissance et la préservation de son intégrité physique par l'éducation à la santé et à la sécurité.
- L'éducation à la responsabilité et l'autonomie.

### **Les points essentiels**

#### **1. UNE PLACE IMPORTANTE DOIT ETRE ACCORDEE A L'EPS DANS LE PROGRAMME ANNUEL ET UNE PRATIQUE QUOTIDIENNE DES ELEVES DOIT ETRE RECHERCHEE.**

L'EPS devient la 3e discipline en volume horaire sur l'année à l'école élémentaire.

Le préambule aux programmes qui définit les orientations et les lignes directrices de leur mise en œuvre préconise une pratique physique chaque jour de la semaine.

#### **2. CONTINUITÉ DE LA MATERNELLE AU CYCLE 3**

Les objectifs visés, les conduites motrices, les activités-supports se structurent progressivement tout au long des trois cycles et se distinguent par des niveaux de complexité évolutifs.

#### **3. PROGRAMMATION et REPARTITION ANNUELLE DES ACTIVITÉS**

La programmation des activités et leur répartition horaire sur l'année ( 108h soit 3h par semaine en moyenne ) relèvent de l'enseignant en concertation avec l'équipe de cycle.

**4. EPS ET FORMATION DU CITOYEN :** il est rappelé que l'EPS contribue à la formation du citoyen et favorise l'éducation à la santé et à la sécurité.

**5. LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES SONT DES SUPPORTS POUR L'ACQUISITION DES COMPETENCES ATTENDUES A CHAQUE PALIER DU SOCLE COMMUN** et notamment les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative. – voir tableaux pages suivantes.

#### A L'ECOLE MATERNELLE

- L'accent est mis sur le développement moteur, sensoriel, affectif et intellectuel de l'enfant en s'appuyant sur
  - la pratique d'activités libres ou guidées, dans des milieux variés énoncées en 3 « familles d'actions » : déplacements, équilibres et projections d'objets ; d'autres types d'activités sont préconisés : jeux de balle, jeux d'opposition, jeux d'adresse.
  - la pratique d'activités qui comportent des règles et développent les capacités d'adaptation et de coopération
  - la pratique d'activités d'expression à visée artistique. Au delà de la simple pratique et la production d'actions simples, la construction de conduites plus complexes est visée. *« Les enfants coordonnent des actions et les enchaînent. Ils adaptent leur conduite motrice en vue de l'efficacité et de la précision du geste. »*
- Une attention particulière est portée sur la construction d'une « image orientée du corps » au travers de toutes ces activités ( structuration du schéma corporel ).
- L'importance de la prise de conscience des actions produites et des progrès par la verbalisation est soulignée (« l'enfant exprime,...nomme, dit.... . Il verbalise... représente...»)
- Des indications d'ordre pédagogique portent l'attention de l'enseignant sur la cohérence, la progressivité des situations pédagogiques à proposer.

#### A L'ECOLE ELEMENTAIRE

- L'accent est mis sur le développement des capacités motrices et l'initiation puis la pratique d'activités physiques et sportives.

La pratique doit donner aux élèves le sens de l'effort et de la persévérance mais aussi progressivement une éducation à la santé et à la sécurité.

Au cycle 3, l'EPS est un vecteur fort d'éducation à la responsabilité et à l'autonomie.

4 « compétences spécifiques » sont travaillées :

- ✓ réaliser une performance mesurée ( en distance, en temps )
- ✓ adapter ses déplacements à différents types d'environnements
- ✓ coopérer ou s'opposer individuellement et collectivement
- ✓ concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique.

Chacune d'elles se construit par la pratique d'activités identifiées. Des activités-supports mais aussi des exemples d'actions à réaliser sont donnés pour chaque cycle.

#### REPÈRES PEDAGOGIQUES :

La mise en oeuvre des programmes par les enseignants doit se structurer autour de cadres méthodologiques et pédagogiques incontournables :

- une programmation annuelle des activités et des projets bâtie en cohérence avec la programmation de cycle.
- des modules d'apprentissages de 10 à 15 séances ( ou plus courts/ 5 à 6 séances/ selon la nature du projet pédagogique), avec les objectifs et les apprentissages visés,
- des apprentissages identifiés dans chaque activité, travaillés dans des situations d'apprentissage simples et précises, évalués à l'issue de chaque séquence.

➤ **Voir modules équipe EPS 19 ( par activités, pour chaque cycle ) > site IA /site pédagogique/ EPS/documents pédagogiques**  
<http://pedagogia19.org/newpicnet/>

**Agir et s'exprimer avec son corps à l'école maternelle**

L'activité physique et les expériences corporelles contribuent au **développement moteur, sensoriel, affectif et intellectuel** de l'enfant. Elles sont l'occasion **d'explorer, de s'exprimer, d'agir dans des environnements familiers, puis progressivement, plus inhabituels**. Elles permettent de **se situer dans l'espace**.

L'enfant découvre les possibilités de son corps : il **apprend à agir en toute sécurité** tout en acceptant de **prendre des risques mesurés**, et à **fournir des efforts tout en modulant son énergie**. Il **exprime** ce qu'il ressent, **nomme** les activités et les objets manipulés ou utilisés, **dit** ce qu'il a envie de faire.

<b>Par la pratique...</b>	<b>L'EPS pour la maîtrise du socle commun : à la fin de l'école maternelle. Capacités : l'élève est capable de...</b>
<b>...d'activités physiques, libres ou guidées dans des milieux variés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacements ( courir, ramper, sauter, rouler, glisser, grimper, nager...),</li> <li>• Equilibres,</li> <li>• Manipulations ( agiter, tirer, pousser )</li> <li>• Projections et réception d'objets ( lancer, recevoir ).</li> </ul> <p>Les enfants coordonnent des actions et les enchaînent. Ils adaptent leur conduite motrice en vue de l'efficacité et de la précision du geste.</p>	<p>Grâce aux diverses activités, les enfants acquièrent une image orientée de leur corps. Ils distinguent ce qui est devant, derrière, au-dessus, au dessous puis à droite et à gauche, loin et près.</p> <p>Ils apprennent à suivre des parcours élaborés par l'enseignant ou proposés par eux ; ils verbalisent et représentent ces déplacements.</p>
<b>...d'activités qui comportent des règles</b>	<p><b>Adapter ses déplacements à des environnements ou contraintes variés</b></p> <p><b>Se repérer et se déplacer dans l'espace</b></p> <p><b>Décrire ou représenter un parcours simple</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• jeux de balle,</li> <li>• jeux d'opposition</li> </ul> <p>...ils développent leurs capacités d'adaptation et de coopération, ils comprennent et acceptent l'intérêt et les contraintes des situations collectives</p>	<p><b>Coopérer et s'opposer individuellement et collectivement, accepter des contraintes collectives</b></p>
<b>...d'activités d'expression à visée artistique</b>	<p><b>S'exprimer sur un rythme musical ou non, avec un engin ou non ; exprimer des sentiments et des émotions par le geste et le déplacement</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• rondes et jeux dansés,</li> <li>• mime,</li> <li>• danse</li> </ul> <p>Ces activités permettent tout à la fois l'expression par le geste maîtrisé et le développement de l'imagination.</p>	

Les enseignants veillent à proposer **des situations renouvelées d'année en année, de complexité progressive** ; ils s'attachent à ce que les enfants aient **assez de pratique pour progresser** et leur font **prendre conscience des nouvelles possibilités acquises**.

L'EPS vise le **développement des capacités nécessaires aux conduites motrices** et offre une première initiation aux activités physiques, sportives et artistiques.

Tout en répondant au besoin et au plaisir de bouger, elle permet de **développer le sens de l'effort et de la persévérance**.

Les élèves apprennent à **mieux se connaître, à mieux connaître les autres** ; ils apprennent aussi à veiller à leur santé.

Compétences spécifiques	Activités / Types d'actions à réaliser en de fin de cycle	1 <sup>er</sup> palier pour la maîtrise du socle commun Compétences attendues à la fin du CE1
<u>Réaliser une performance</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Activités athlétiques</b> : courir vite, longtemps, en franchissant des obstacles, sauter loin et haut, lancer loin.</li> <li>- <b>Natation</b> : se déplacer sur une quinzaine de mètres.</li> </ul>	<b>Compétence 7 : L'autonomie et l'initiative</b> L'élève est capable de... <ul style="list-style-type: none"> <li>- maîtriser quelques conduites motrices comme courir, sauter, lancer ;</li> </ul>
<u>Adapter ses déplacements à différents types d'environnements</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Activités d'escalade</b> : grimper jusqu'à 3m et redescendre (mur équipé)</li> <li>- <b>Activités aquatiques et nautiques</b> : s'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter.</li> <li>- <b>Activités de roule et de glisse</b> : réaliser un parcours simple en roller ou en vélo.</li> <li>- <b>Activités d'orientation</b> : retrouver quelques balises dans un milieu connu.</li> </ul>	<b>Compétence 7 : L'autonomie et l'initiative</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- se représenter son environnement proche, s'y repérer, s'y déplacer de façon adaptée</li> </ul> <b>Compétence 5 :</b> L'élève est capable de... <ul style="list-style-type: none"> <li>- situer un objet par rapport à soi ou un autre objet, donner sa position et décrire son déplacement..</li> </ul>
<u>Coopérer et s'opposer individuellement et collectivement</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Jeux de lutte</b> : agir sur son adversaire pour l'immobiliser</li> <li>- <b>Jeux de raquettes</b> : faire quelques échanges.</li> <li>- <b>Jeux traditionnels et jeux collectifs avec ou sans ballon</b> : coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre ).</li> </ul>	<b>Compétence 6 : compétences sociales et civiques</b> L'élève est capable de... <ul style="list-style-type: none"> <li>- pratiquer un jeu ou un sport collectif en respectant des règles ;</li> </ul>
<u>Concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique.</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Danse</b> : exprimer corporellement des personnages, des images, des sentiments pour communiquer des émotions en réalisant une petite chorégraphie ( 3 à 5 éléments ) sur des supports sonores divers.</li> <li>- <b>Activités gymniques</b> : réaliser un enchaînement de 2 ou 3 actions « acrobatiques » sur des engins variés ( barres, plinths, poutres, gros tapis ).</li> </ul>	<b>Compétence 5 :</b> L'élève est capable de... <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'exprimer par la danse</li> </ul>

La pratique des activités est organisée sur les deux années du cycle en exploitant les ressources locales.

**Programmes 2008- BO n°3 du 19 juin 2008**  
**EPS au cycle 3**

L'EPS vise le **développement des capacités motrices** et la **pratique des activités physiques, sportives et artistiques**.

Elle **contribue à l'éducation à la santé** en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps et à l'**éducation à la sécurité**, par des prises de risques contrôlées.

Elle **éduque à la responsabilité et à l'autonomie** en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales ( respect de règles, respect de soi-même et d'autrui ).

Compétences spécifiques	Activités / Types d'actions à réaliser en de fin de cycle	2 <sup>ème</sup> palier pour la maîtrise du socle commun Compétences attendues à la fin du CM2
<u>Réaliser une performance mesurée ( en distance, en temps )</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Activités athlétiques</b> : courir vite, longtemps, en franchissant des obstacles, courir en relais, sauter loin, sauter haut, lancer loin.</li> <li>- <b>Natation</b> : se déplacer sur une trentaine de mètres.</li> </ul>	<b>Compétence 7 : L'autonomie et l'initiative</b> L'élève est capable de... <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser une performance mesurée dans les activités athlétiques et la natation ;</li> </ul>
<u>Adapter ses déplacements à différents types d'environnements</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Activités d'escalade</b> : grimper et redescendre sur un trajet annoncé (mur équipé)</li> <li>- <b>Activités aquatiques et nautiques</b> : plonger, s'immerger, se déplacer.</li> <li>- <b>Activités de roule et de glisse</b> : réaliser un parcours d'actions diverses en roller, en vélo ou en ski.</li> <li>- <b>Activités d'orientation</b> : retrouver plusieurs balises dans un espace semi-naturel en s'aidant d'une carte.</li> </ul>	<b>Compétence 7 : Autonomie et l'initiative</b> L'élève est capable de... <ul style="list-style-type: none"> <li>- se déplacer en s'adaptant à l'environnement</li> <li>- utiliser un plan ;</li> <li>- ...</li> </ul>
<u>Coopérer ou s'opposer individuellement et collectivement</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Jeux de lutte</b>: amener son adversaire au sol pour l'immobiliser</li> <li>- <b>Jeux de raquettes</b> : marquer des points dans un match à deux.</li> <li>- <b>Jeux sportifs collectifs</b> ( type hand-ball, basket-ball, football, rugby, volleyball...): coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre ).</li> </ul>	<b>Compétence 6 : compétences sociales et civiques</b> L'élève est capable de... <ul style="list-style-type: none"> <li>- pratiquer un jeu ou un sport collectif en respectant des règles ;</li> </ul>
<u>Concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique.</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Danse</b> : concevoir à plusieurs une phrase dansée ( chorégraphie de 5 éléments au moins ) pour exprimer corporellement des personnages, des images, des sentiments pour communiquer des émotions, sur des supports sonores divers.</li> <li>- <b>Activités gymniques</b> : construire et réaliser un enchaînement de 4 ou 5 éléments « acrobatiques » sur des engins variés ( barres, moutons, poutres, tapis ).</li> </ul>	<b>Compétence 5 : culture humaniste</b> L'élève est capable de... <ul style="list-style-type: none"> <li>- inventer et réaliser...des chorégraphies ou des enchaînements à visée artistique ou expressive.</li> </ul>

La pratique des activités est organisée sur les deux années du cycle en exploitant les ressources locales.

## Les acteurs de l'EPS sur le département

### L'équipe pédagogique :

Les enseignants avec le directeur de l'école déterminent la programmation des activités pour l'ensemble de l'école et au sein de chaque cycle en prenant en compte les ressources et partenariats locaux ( commune, secteur ), les intervenants extérieurs ....

### L'équipe EPS / USEP de la circonscription

Le conseiller pédagogique EPS propose des formations et animations en direction des enseignants. Il assure le suivi des enseignants débutants et peut apporter aides et conseils pour élaborer des projets spécifiques à une classe ou une école. Avec l'animateur USEP du bassin, il planifie, organise des rencontres inter-classes ou inter-écoles.

### L'équipe départementale EPS :

Coordonnée par le Conseiller Pédagogique Départemental en EPS, elle est constituée des 5 CPC EPS, EPS, du délégué départemental USEP et du professeur d'EPS à l'IUFM. Cette équipe définit et met en œuvre le Plan d'Action Départemental. Elle articule les activités sur le département, impulse les projets en relation avec les partenaires de l'école ( collectivités territoriales, monde sportif... ) avec l'aval de l'Inspecteur d'Académie et des IEN de circonscription. Le conseiller pédagogique départemental peut apporter un éclairage sur une question technique ( installations, réglementation des activités, agréments, conventions...) mais aussi aider à élaborer un projet pédagogique spécifique nécessitant aides, partenaires...

### L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré : [www.usep19.fr](http://www.usep19.fr)

L'USEP a pour mission de construire une culture sportive chez les élèves: cette mission s'exerce dans la perspective d'une éducation à la vie associative et à la citoyenneté.

Dans ce cadre, l'USEP sur notre département :

- **organise** des rencontres sportives pendant le temps scolaire et hors temps scolaire, locales ou départementales,
- **propose des activités** multisports les mercredi après-midi ou en accompagnement éducatif,
- **intervient** auprès des associations d'école pour une aide à leur fonctionnement, **encourage et aide les initiatives et projets** de chacune d'elles,
- **développe** des projets spécifiques en collaboration avec l'Inspection académique et les partenaires du monde sportif tels que :
  - le P'tit tour USEP ( randonnée / vélo ), la Quinzaine de l'orientation, la Semaine de la randonnée, Danse et Dis,
  - les séjours sportifs à dominante activité de pleine nature ( Mon 1<sup>er</sup> séjour ( cycle 2 ), le P'tit Raid USEP, classes équitation, classes danse...
- **prête du matériel** pour la pratique de l'EPS.

Pour profiter de ces aides et s'intégrer aux activités proposées, **l'école doit adhérer à l'USEP par l'intermédiaire d'une association sportive.**

# Concevoir et mettre en oeuvre l'enseignement de l'éducation physique et sportive

## A- ETABLIR UNE PROGRAMMATION

La programmation est un outil qui permet de s'assurer que chaque élève acquiert des compétences à travers différents domaines d'activités physiques et artistiques. La démarche pour construire une programmation en EPS consiste donc à croiser les objectifs définis pour une tranche d'âge (liés aux compétences devant être acquises en fin de cycle) avec les activités supports qui permettent d'atteindre ces objectifs. Celles-ci ne sont pas la simple copie des pratiques sociales et il appartient à l'enseignant de transposer ces pratiques. Programmer, c'est aussi proposer un « menu » complet et équilibré.

### Guide pour programmer l'enseignement de l'EPS dans une école :

La programmation EPS doit être en conformité avec les programmes et en cohérence avec le projet d'école.

Dans chaque école, il est nécessaire de prévoir une programmation des activités. C'est le conseil des maîtres qui doit mettre en place l'ensemble de cette programmation. La répartition des séances doit s'effectuer de façon équilibrée sur la semaine en utilisant le planning des installations disponibles.

Une grande souplesse d'organisation de l'horaire global annuel (3 heures X 36 semaines) aux cycles 2 et 3 est possible.

#### **1ère étape**

#### **Le conseil des maîtres puis le conseil de cycle définissent la programmation des activités pour l'ensemble des classes de l'école**

Dans un 1er temps, il s'agit de définir collectivement l'organisation de l'EPS dans l'école

#### **Eléments à prendre en compte pour construire une programmation au sein de l'école**

##### **1. Eléments organisationnels et fonctionnels :**

###### **✓ l'école et à son fonctionnement :**

- Existence d'un projet EPS et/ou d'une programmation des activités (école et/ou classe).
- Association USEP et rencontres (activités et calendrier).
- Équipe pédagogique : compétences des enseignants, besoins en formation, en aide pédagogique et documentaire, échanges de services, projets avec intervenants spécialisés.
- Moyens financiers, inventaire matériel (et projets d'acquisition), inventaire des installations (plannings, créneaux d'utilisation) et besoins éventuels.

###### **✓ Les ressources et contraintes locales :**

- Les répartitions d'activités physiques déjà existantes (dans l'école, dans le cycle)
- Les lieux de pratique à disposition (dans l'école, dans la commune ...)
- Les (im)possibilités saisonnières
- Le matériel disponible dans l'école, dans les installations sportives
- L'environnement : environnement sportif et relations de partenariat éventuel, partenariat avec les collectivités locales : actions, projets, intervenants

- ✓ **Le cadre institutionnel** (voir les tableaux programmes 2008) :
  - Les compétences attendues de fin de cycle (BO N°3 du 19 juin 2008)
  - Les activités physiques et artistiques en regard des compétences disciplinaires
  - L'organisation des activités sur le département : cadre et recommandations départementales pour certaines activités.
- ✓ **Les dates et les thèmes des rencontres sportives organisées par l'USEP sur l'année...**

## **2. Eléments pédagogiques**

Pour construire une programmation cohérente au sein de l'école, l'équipe enseignante doit s'attacher à assurer une formation globale de l'élève en respectant un certain nombre de données pédagogiques :

- Choix des activités en fonction des 4 compétences spécifiques:  
Les 4 compétences doivent être abordées chaque année.  
Il serait souhaitable que, sur l'année, ou par défaut sur le cycle, les masses horaires consacrées à chaque compétence soient sensiblement d'égale importance.
- Continuité des apprentissages sur le cycle, sur la scolarité :  
C'est à l'équipe enseignante de les répartir sur la durée des 3 années du cycle. Dans le souci d'une complexification du cycle 1 au cycle 3, il sera nécessaire de rechercher la progressivité et la continuité des exigences et des enjeux d'apprentissage dans une compétence donnée.
- Diversité et complémentarité :  
Dans une compétence donnée, l'équipe enseignante devra faire des choix dans ses supports d'activités afin que les élèves puissent mobiliser des ressources différentes pour servir la même compétence.  
Exemple : jeux de lutte et jeux de raquettes pour « ...S'opposer individuellement et collectivement » Autre exemple : le verbe « sauter » générera des situations différentes selon qu'elles seront pratiquées en athlétisme ou en gymnastique.

En résumé :

**Après concertation avec l'ensemble des enseignants de l'école, par équipe de cycle :**

1. S'approprier les **4 compétences disciplinaires** à atteindre (programmes) et faire l'inventaire des activités que l'on peut proposer (comme moyen pour développer les compétences)
2. A partir des ressources et contraintes définies dans la première étape
  - Choisir les activités à proposer aux élèves (au moins une par compétence)
  - Les répartir sur les niveaux de cycle et de classe
  - Quantifier les pratiques (nombre de séances, fréquence dans la semaine et horaires à coordonner) en prenant en compte la continuité des apprentissages.
  - Vérifier l'équilibre des pratiques entre ces quatre compétences (en volume).
  - Articuler la programmation avec le calendrier des rencontres USEP

( voir tableaux programmation de cycle > Annexe 2 p 23, 24, 25 )

## 2ème étape

### **Chaque enseignant établit la programmation des activités de sa classe**

Le document de programmation permet d'établir la répartition des unités d'apprentissage sur l'année scolaire (en référence aux exigences des programmes) de fixer le nombre de séances consécutives dans une même activité ainsi que le volume horaire consacré.

### **B- CONSTRUIRE UN MODULE D'APPRENTISSAGE**

Le module d'apprentissage constitue un cadre méthodologique et une unité de temps permettant de structurer l'enseignement par la conception et la mise en œuvre de séances articulées entre elles. Pour que les élèves puissent apprendre et progresser puis stabiliser leurs acquis, il est souhaitable de planifier un module sur 10 à 15 séances ( sur 7 à 8 semaines / une période).

**Afin de répondre à l'incitation d'aller vers une pratique quotidienne ( cf Préambule des programmes 2008 ), nous préconisons dans le département une alternance de séances d'apprentissage ( longues ) et séances de consolidation par l'entraînement ( séances plus courtes / 15 à 20 min ) sur la semaine.**

Ex : 2 séances d'apprentissage ( 45 min à 1h15 selon le contenu et l'activité ) + 2 séances d'entraînement ( 15 à 20 min )

➤ voir proposition d'organisation de l'EPS sur la semaine ( exemple d'emploi du temps / annexe 3 – p 26 )

Séance 1

Séances 10 à 15

Entrée dans l'activité	→	Apprendre et progresser	→	Evaluer / réinvestir
Une situation d'entrée dans l'activité, généralement globale et aménagée*, permet aux élèves d'appréhender l'activité ( enjeux, conditions de pratique, progrès envisagés... ). Cette phase d'exploration est l'occasion pour l'enseignant de réaliser une évaluation diagnostique et identifier ainsi les acquis antérieurs des élèves et d'adapter par là-même les premières séances d'apprentissage	La situation de référence	Les situations d'apprentissage permettent aux élèves d'apprendre et progresser* : en répondant au problème posé, l'élève mobilise ses ressources et ses habiletés antérieures pour en construire de nouvelles. L'enseignant propose et aménage des situations d'apprentissage, les fait évoluer et organise des formes différencierées en fonction des réponses apportées par les élèves.	La situation de référence	

Dans le département de la Corrèze, tous les documents pédagogiques produits par l'équipe EPS sont élaborés à partir de cette articulation.

Les fiches pédagogiques proposées précisent les savoirs à construire et la situation à mettre en place avec quelques pistes d'évolution > Voir annexe p .

## **C – CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE**

### **1- Préparation de la séance:**

- Définir le thème dominant de la séance.  
- objectifs --> quels savoirs , quelles actions motrices seront travaillés prioritairement sur la séance ?
- Définir avec précision les contenus  
choix des situations en fonction des objectifs visés, définition du dispositif / réflexion sur l'organisation des groupes, les rôles, la préparation matérielle, les espaces...
- Prévoir les étapes, le déroulement de la séance: faire des choix précis...
  - . mise en activité-échauffement: quels exercices, quelles situations ?
  - . quelles situations d'apprentissage, quelles formes d'organisation ( ex : ateliers ).
  - . réinvestissement : quelle situation ? quelles actions ou attitudes attendues en termes d'observation, d'évaluation.
  - . durée de chaque temps

Conseils : identifier avant la séance quels seront les mots-clés utilisés, les règles de l'action efficace des différentes situations proposée ( voir fiches dans le document ).

- Préparation matérielle:

Déjà anticipée dans la phase précédents, elle consiste à quantifier avec précision le matériel nécessaire , puis à vérifier et rassembler celui-ci afin d'éviter toute perte de temps et toute « surprise » !

- donner la liste du matériel nécessaire aux élèves responsables de l'installation ( cycle 3 notamment ). Responsabiliser les élèves dans la mise en place matérielle lorsque la situation proposée est connue ( en particulier sur des séances « d'entraînement » ).

### **2- Déroulement de la séance**

Son organisation et son déroulement peuvent varier selon les activités. Cependant, on pourra s'appuyer sur une trame commune :

➤ la mise en activité: elle dure 5 à 10 mn.

Elle est centrée sur la mobilisation du corps. On s'appuiera sur une situation qui mobilise l'ensemble de la classe ou du groupe, si possible connue des enfants ( reprise d'une situation ) en tous cas facile à mettre en œuvre, sans perte de temps. Ce temps peut aussi être un temps d'échauffement spécifique pour certaines activités ( ex : gymnastique )

➤ les situations d'apprentissages ( ou ateliers contenant des situations connues ) : elle ( 30 à 40 min )s constituent le corps de la séance

Le maître rappelle brièvement les besoins repérés précédemment et justifie ainsi le choix des situations proposées. Il explicite le dispositif, l'organisation de la classe, le but, les contraintes et règles, les critères de réussite. Il met rapidement les élèves en action.

La durée d'activité doit être modulée en fonction de l'activité de chaque élève. Le temps d'inactivité ( attente ) doit toujours être très inférieur au temps d'action.

Après un temps de tâtonnement et d'expérimentation, l'enseignant régule les propositions des élèves en fonction des conduites recherchées, organise les temps de réflexion collectifs (brefs), aménage la situation pour la faire évoluer, pour différencier les propositions...( voir documents pédagogiques )

➤ le temps de réinvestissement :

Après le temps d'apprentissage, c'est le moment important du réinvestissement. Régulièrement au fil des séances, les apprentissages travaillés sont réutilisés dans une situation plus globale, plus complexe ;

Ex : le « match » en sports-co, le combat en lutte, la production devant les autres ( phrase dansée, enchaînement ) dans les activités artistiques . Cette situation est le plus souvent appelée situation de référence.

C'est aussi un temps d'évaluation-observation. On pourra repérer les progrès mais aussi identifier (ensemble) les besoins qui permettront de bâtir la séance suivante.

➤ Le retour au calme:

Ce moment pourra être centré sur des attitudes de relâchement voire parfois de relaxation avant de se diriger vers le vestiaire ou la classe dans le calme.

### **3- Après la séance**

De retour en classe, un bilan oral et/ou écrit pourra être dressé. Le retour sur la séance permettra aussi d'aborder les problèmes rencontrés concernant les règles, le respect des autres, le fonctionnement des groupes... et de préciser le ou les codes communs ( règles, conduites, rôles...) ainsi que les mots-clés utilisés.

C'est aussi le temps de mise à l'écrit des règles, des règles de l'action efficace, des résultats...

## D- DES RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les documents pédagogiques élaborés par l'équipe EPS départementale s'adressent à des enseignants non-experts et présentent des situations pédagogiques articulées sous la forme de modules d'apprentissages.

Liste des documents « équipe EPS 19 »

Compétence spécifique 1 :	Compétence spécifique 2 :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités athlétiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Courir vite – sauter – lancer en maternelle / 3 docs</li> <li>- Courir – sauter – lancer loin / cycle 2 / 3 docs</li> <li>- Courir (déc 2009) – sauter (déc 2009) – lancer / cycle 3 / 3 docs</li> <li>- Course en durée au cycle 2 ( 2008 )</li> <li>- Course en durée au cycle 3 ( 2009 )</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Natation à l'école (aux 3 cycles)</li> <li>• Orientation au cycle 3 ( janv 2009)</li> <li>• Marche – randonnée ( cycle 2 et 3 ) ( document USEP 19 )</li> </ul>
Compétence spécifique 3 :	Compétence spécifique 4 :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux collectifs au cycle 1 ( PS-MS ) janvier 2009</li> <li>• Jeux de lutte en maternelle - novembre 2009</li> <li>• Jeux collectifs avec ballons au cycle 2</li> <li>• Jeux traditionnels ( septembre 2010 )</li> <li>• Hand-ball au cycle 3 ( mars 2010 )</li> <li>• Rugby au cycle 3 ( sept 2008 )</li> <li>• Basket au cycle 3 ( janv 2009 )</li> <li>• Hockey au cycle 3</li> <li>• Jeux de raquettes ( cycles 2 et 3 )</li> <li>• Tennis ( cycles 2 et 3 – document national FFT / USEP )</li> <li>• Badminton ( cycles 2 et 3 )</li> <li>• Activités de combat au cycle 2</li> <li>• Jeux d'opposition aux 3 cycles ( inventaire de situations pédagogiques ).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acrosport à l'école ( cycles 2 et 3 ) nouvelle version oct 2011</li> <li>• Danse de création à l'école ( du cycle 1 au cycle 3 )</li> <li>• Activités gymniques au cycle 1</li> <li>• Activités de manipulation ( vers la GRS ) au cycle 1</li> </ul> <p>( <b>Gras</b> ) documents disponibles sur le site IA 19 ( site pédagogique )  <i>Site IA 19 &gt; Site pédagogique &gt; Education Physique et Sportive &gt; Documents pédagogiques</i></p>
Documents élèves : s'adresser à l'USEP 19	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Brevet USEP de Course en durée</li> <li>• Passeport natation</li> </ul>	

## Activités et projets spécifiques en EPS sur le département

### Quelques propositions spécifiques pour certaines activités :

- Les projets départementaux en partenariat avec le monde sportif et l'USEP :

- ✓ Le protocole :

Des conventions tripartites, Inspection académique, Comité départementaux du mouvement sportif et USEP ont ainsi été signées pour plusieurs activités.

Les projets issus de ces collaborations permettent aux associations de bénéficier d'aides matérielles et de documents pédagogiques ( fournis par l'équipe EPS ou l'USEP ) pour la pratique, d'interventions régulières d'un cadre technique qui complètent l'intervention du maître auprès de ses élèves, d'une formation préalable pour certaines d'entre elles ( sensibilisation à la pratique et mise en œuvre pédagogique ). Ils engagent à finaliser la programmation d'un cycle par une rencontre USEP .

Les propositions sont faites en début d'année scolaire par l'USEP. Chaque classe peut s'inscrire dans un projet. L'équipe EPS et l'USEP organisent avec le comité départemental concerné, les lieux ( écoles par secteurs )et les périodes d'intervention ou de prêt de matériel.

- ✓ Les activités concernées

Au cycle 2 : tennis, p'tit foot

Au cycle 3 : basket ball, hand ball, rugby, escrime, vélo, golf, orientation.

- Les séjours sportifs de l'USEP

Ils permettent la pratique d'activités de pleine nature sur des lieux appropriés et avec un encadrement qualifié

Séjours proposés : séjours courts avec une ou 2 nuitées

Au cycle 2 : « Mon 1<sup>er</sup> séjour » ( à Bugeat : vélo, orientation, escalad'arbre ).

« Equitation » ( nouveau en 2011 / à Chamberet : équitation + vélo et orientation ).

Au cycle 3 : « le Raid USEP » ( à Bugeat et Viam : canoë, VTT, orientation, tir à l'arc, escad'arbre )

- Danse et dis :

- ✓ Une aide spécifique pour pratiquer ( formation, ateliers, suivi individualisé ) > équipe EPS

- ✓ Des rencontres de classes sur une scène appropriée ( présentation de chorégraphies )

- ✓ Une rencontre départementale avec présentation devant un public

- La natation :

- ✓ un document départemental « natation à l'école », outil commun pour les enseignants et les intervenants.

- ✓ Le passeport natation ( évaluation du savoir nager au cycle 2 et au cycle 3 )

- La course en durée :

- ✓ Des plans d'entraînement différenciés ( un contenu pour chaque séance et pour chaque groupe de niveau )

- ✓ Des contrats choisis par les élèves à réaliser en fin de module ( lors de la rencontre USEP ou à l'école )

- ✓ Le brevet de course en durée ( valide la progression réalisée au cours des séances )

# Réglementation

## 1. Encadrement des activités

La réglementation en EPS est essentiellement définie par la circulaire « Sorties scolaires à l'école primaire » Réf: B.O - Hors Série n°7 du 23 septembre 1999  
 Cette circulaire précise les conditions d'encadrement des activités et indique leurs conditions de mise en œuvre:

Tableau synthèse : ENCADREMENT DES ACTIVITES EN EPS

TYPE D'ACTIVITES - CADRE		TAUX D'ENCADREMENT MINIMAL		
		Ecole élémentaire	Ecole maternelle	
<b>Activités ordinaires</b>	- Activités athlétiques, jeux et sports collectifs, jeux et sports de raquettes, jeux de lutte, activités d'expression...	Pratique régulière  Pratique occasionnelle  -Projet dans une activité avec l'aide d'un intervenant dans l'école ou -Activité conduite dans le cadre d'une sortie scolaire dépassant la 1/2 journée (avec ou sans nuitée )	L'enseignant(e) seul  L'enseignant + un intervenant qualifié ou bénévole et agréé par l'IA ( ou un autre enseignant ) Pour un groupe-classe < 30 élèves. Au-delà : 1 adulte suppl pour 15	L'enseignant(e) seul(e)  L'enseignant + un intervenant qualifié ou et agréé par l'IA (ou un autre enseignant ) Pour un groupe-classe < 16 élèves. Au-delà : 1 adulte suppl pour 8
	- Sports de montagne ( ski, escalade...), activités nautiques ( canoë, aviron, voile...), tir à l'arc, VTT, sports équestres, sports de combat, hockey sur glace	-Projet dans une activité qui nécessite <u>obligatoirement</u> l'aide d'un intervenant qualifié et agréé	L'enseignant + un intervenant qualifié et agréé par l'IA ( ou un autre enseignant ) Pour un groupe-classe < 24 élèves Au-delà : 1 adulte suppl pour 12	
<b>Activités nécessitant un encadrement renforcé</b>	- Natation  -Cyclisme sur route	L'enseignant + un intervenant qualifié ou bénévole, et agréé par l'IA ( ou un autre enseignant ) Pour un groupe-classe entier.  L'enseignant + un intervenant qualifié ou bénévole, et agréé par l'IA ( ou un autre enseignant ) Pour 12 élèves . Au-delà : 1 adulte suppl pour 6	L'enseignant + 2 intervenants qualifiés <b>ou</b> bénévoles, <b>et</b> agréés par l'IA pour un groupe-classe.	

*Précisions : l'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré »*

#### Activités physiques et sportives qui ne doivent pas être pratiquées à l'école primaire :

Certaines activités physiques et sportives présentant des risques particuliers telles que, le tir avec armes à feu, les sports aériens, les sports mécaniques (*Cette interdiction ne vise pas les activités liées à l'éducation à la sécurité routière, en particulier au moyen de mini-motos.*) , la musculation avec emploi de charges, l'haltérophilie, la spéléologie (Classe III et IV), la descente de canyon, le rafting et la nage en eau vive, ne doivent pas être pratiquées à l'école primaire.

Réglementation concernant les activités de natation Circulaire spécifique ( *n° 2004-139 du 13 juillet 2004 modifiée*).

*Cf. Site LA 19 > Site pédagogique > Education Physique et Sportive > Réglementation > Natation*

- circulaire de 2004
- dispositif départemental

## 2. Intervention extérieure en EPS à l'école :

**Est considérée comme intervenant extérieur toute personne intervenant auprès des élèves dans un cadre pédagogique.**

Textes de référence: circulaire de 1992 : « *Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires.* »...reprise dans la circulaire de sept 99 sur les sorties scolaires.

### **Cadre de l'intervention extérieure en EPS**

Principes généraux:

- Pour toute activité en EPS, l'intervenant extérieur doit au préalable avoir été agréé par l'IA.
- Le maître de la classe est toujours responsable de l'enseignement de l'EPS pour sa classe. La participation d'intervenants peut être une aide mais ne peut en aucun cas devenir une substitution.
- Toute intervention d'une personne extérieure à l'école se fait en référence aux programmes et doit trouver sa justification dans le projet de la classe ou de l'école.
- L'enseignant titulaire de la classe ou celui qui a en charge la classe au moment de l'activité garde la responsabilité pédagogique permanente de l'organisation de la séance. Il doit vérifier en amont de l'activité, avec le directeur d'école qui autorise l'intervention, que les intervenants ont bien été agréés.  
Il peut être déchargé de la surveillance des élèves ( une partie ou la totalité de la classe ) confiés à des intervenants à condition qu'il sache constamment où sont ses élèves et ce qu'ils font.. Différents types d'organisations sont possibles ( cf BO sept 99 ).
- L'enseignant décide de la programmation et du cadre d'organisation de l'activité avec l'intervenant. Il doit convenir avec celui-ci des mesures à prendre pour assurer la sécurité des élèves; il doit interrompre immédiatement l'activité s'il constate que les conditions de sécurité ne sont plus réunies.  
*NB: être vigilant et s'informer notamment des conditions météo pour les activités se déroulant en milieu naturel.*
- L'action de l'intervenant extérieur doit s'intégrer au projet de la classe et de l'école. Il conduit une intervention pédagogique auprès des élèves et se voit donc confier la responsabilité d'un groupe. Dans ce cas c'est à lui de prendre les mesures éventuelles qui s'imposent.

## **Les intervenants extérieurs en EPS et leur qualification :**

### ■ L'intervenant qualifié

- C'est un spécialiste, un « professionnel » des APS ou d'une APS.
  - Il est rémunéré, donc employé par une structure.
- ETAPS > Educateur Territorial des APS titulaire ( c'est son cadre d'emploi )
  - Il est employés par une collectivité territoriale ( ville, commune, communauté de communes...)
  - Il peut encadrer toutes les activités ( pour les activités nécessitant un encadrement renforcé, il devra attester de compétences, d'une formation et/ou de diplômes spécifiques )
  - Il intervient généralement sur plusieurs activités dans une ou plusieurs écoles de la ville ou du territoire ).
- Educateur Sportif > titulaire d'un Brevet d'Etat dans une activité ( BE ou BPJEPS )
  - Il est employé par une structure ( Club, Centre d'Accueil, Comité Départemental ).
  - Il ne peut encadrer que l'activité dont il est spécialiste
  - Il intervient généralement sur un projet qui peut s'adresser à une ou plusieurs classes ou écoles (ex: MNS/BEESAN, BE canoë-kayak...)
- Personne titulaire d'un DEUG ( ou licence ou maîtrise ) STAPS
  - Elle peut encadrer les activités ordinaires uniquement.

### ■ L'intervenant bénévole

- **Il n'est pas reconnu comme intervenant qualifié.**
- Il ne peut intervenir à l'école qu'à titre exceptionnel, lorsqu'il y a absence de professionnels , « lorsque les conditions le nécessitent ».
- Son agrément est « lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale EPS 1er degré ». (Réf BO Hors Série n°7 / sept 99 )

> voir cadre et procédures d'interventions / dispositif départemental p 26

## **L'agrément des intervenants extérieurs en EPS**

Si dans un certain nombre d'activités scolaires, une simple autorisation du directeur suffit pour intervenir à l'école, **dans le champ des activités de l'EPS, la demande d'agrément d'un intervenant extérieur par le directeur de l'école est obligatoire.** L'agrément est valable pour UN projet, dans une ou plusieurs écoles et pour UNE année scolaire maximum.

### ➤ La demande d'agrément :

- Elle est nécessaire pour toute activité en EPS avec intervenant extérieur, que ce soit pour une intervention à l'extérieur ou à l'intérieur de l'école, qu'elle soit occasionnelle ( 1/2 journée ) ou plus régulière ( plusieurs séances ).

- Intervenants :

- intervenants qualifiés : agrément sur la base de leur qualification (BE) ou de leur cadre d'emploi (ETAPS)...

Leur agrément s'inscrit dans le cadre d'une convention avec l'employeur

*N.B : l'intervenant titulaire d'un Brevet fédéral (délivré par sa fédération sportive) n'est pas considéré comme intervenant qualifié. Il pourra intervenir dans l'activité décrite, seulement à titre bénévole et sous conditions.*

- intervenants bénévoles ( non qualifiés ):

Leur agrément est attribué pour une aide à l'encadrement auprès de l'enseignant ( mais surtout le plus souvent pour renforcer l'encadrement )

*Rappel : L'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par l'équipe 'EPS départementale*

Dispositif sur le département : cas particulier où la demande d'agrément de l'école n'est pas nécessaire : projet de ville en EPS (activités régulières)

*La demande d'agrément est effectuée par la collectivité territoriale, dans le cadre d'un projet précisément défini, pérenne, formalisé par une convention. Le projet concerne un ensemble d'activités, dans toutes les écoles de la ville.*

### ➤ **Procédures**

- Le dossier envoyé à l'IEN est soumis à l'avis du CPC EPS

- qui estime la pertinence du projet au regard de son intérêt, de sa cohérence par rapport à la programmation prévue sur l'année et le cycle, ainsi que par rapport aux axes du projet d'école.
  - qui contrôle la qualification de l'intervenant ( en liaison avec le CPD ).

Cet avis est important car il détermine l'avis (ou la décision) de l'IEN. Ainsi, il est primordial que le CPC EPS ait été informé au préalable mais aussi qu'il ait été, si possible, impliqué dans l'élaboration du projet.

- L'avis de l'IEN s'appuie en 1er lieu sur celui de son CPC qui est son conseiller. Le dossier est ensuite soumis à la décision de l'IA ( sauf cas particuliers / IEB )

- L'Inspecteur d'académie, pour donner son accord, prend en compte l'avis formulé par l'IEN et celui du Conseiller Pédagogique Départemental qui est son conseiller technique. Celui-ci vérifie la conformité de la demande avec la réglementation en vigueur ( qualification et compétence de l'intervenant, conformité de la structure utilisée, respect de la réglementation par la structure d'accueil...).

- En dernier recours c'est le directeur qui autorise du déroulement du projet au regard des avis et décisions donnés.

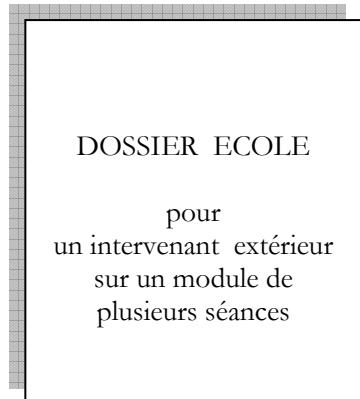
NB : Le cheminement de ces procédures impose un envoi du dossier dans un délai de 3 semaines avant le début de l'activité.

\* *Dans certains cas ( RPI par ex ) une demande groupée pour un intervenant sur un même projet concernant plusieurs écoles proches est possible ( consulter le CPC ou le CPD ).*

### **3. Le dossier d'agrément en EPS**

- Différents types de dossiers de demande d'agrément utilisés dans le département

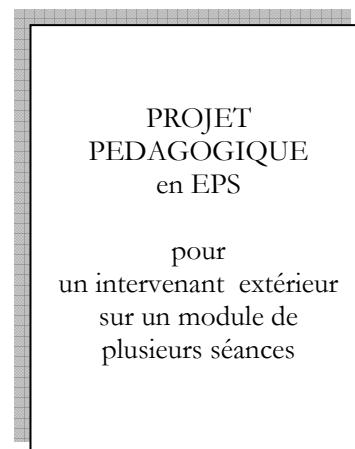
**1. Projet spécifique initié par l'enseignant**



**2. Intervention d'un éducateur sportif dans le cadre d'un projet départemental dans le cadre d'un partenariat et d'une convention Inspection académique / Comité Sportif Départemental et USEP.**

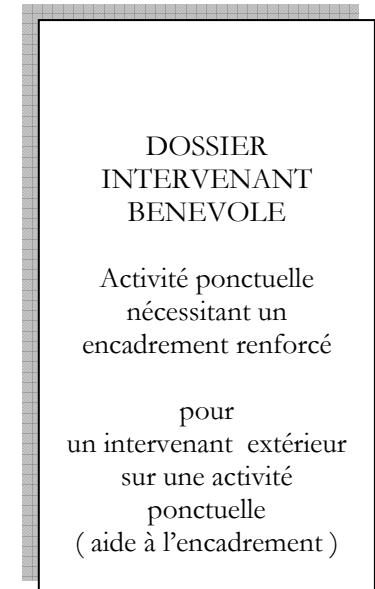
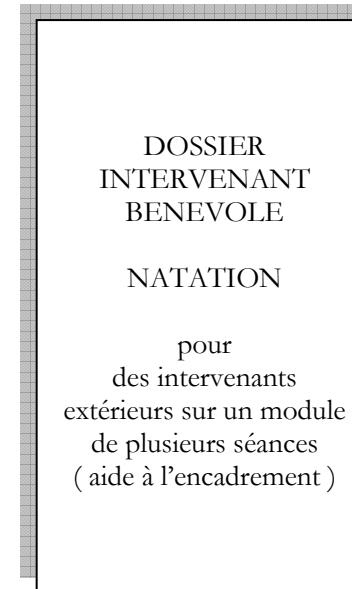
La demande d'agrément est effectuée par le Comité Départemental et concerne l'ensemble des classes impliquées dans le projet

L'enseignant adresse le projet pédagogique à son IEN . Il est co-signé par l'intervenant et l'enseignant )



**3. Projet nécessitant une aide à l'encadrement avec un (des) intervenant(s) bénévole(s)**

> Aide à l'encadrement.



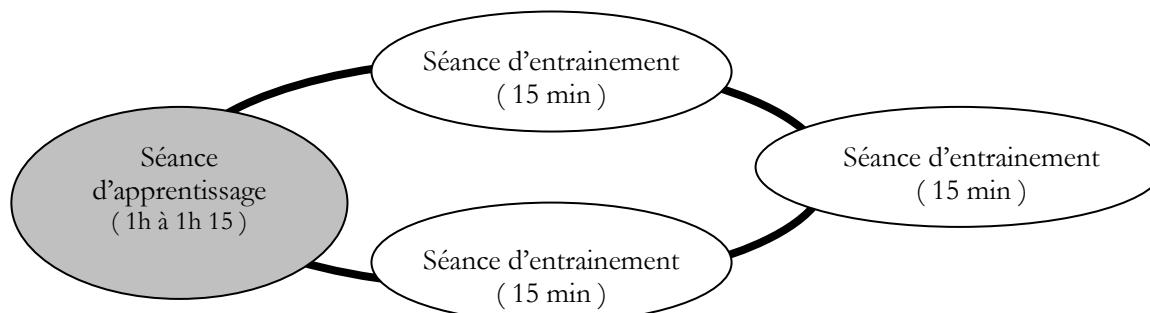
Vélo, randonnée, ski de fond...

L'agrément de ces bénévoles est soumis à leur participation à une formation dispensée par l'équipe EPS départementale.

*(imprimés téléchargeables et imprimables sur site LA 19 / Site pédagogique / EPS / réglementation )*

## Annexes

### Annexe 1 : Proposition de programmation sur la semaine



- les séances d'apprentissage : ciblées sur un apprentissage en particulier, elles mettent les élèves en situation de résoudre un problème identifié, isolé du contexte global. C'est une situation de résolution de problème à laquelle il devront répondre par une adaptation de leurs conduites ( en fonction des déplacements et des actions des adversaires, des partenaires, des espaces libres...). Ces situations doivent être reprises d'une séance à l'autre pour permettre des progrès et la construction de conduites diversifiées grâce à la répétition des essais. Les progrès devront aussi être évalués dans ces situations .
- les séances « d'entraînement » ou exercices : basées sur la répétition, l'entraînement, elles doivent permettre à chacun d'effectuer un maximum d'essais. Elles peuvent se dérouler sur un temps court ( 15 à 20 min ) si elles sont mises en place dans la cour ou l'enceinte de l'école. Elles peuvent s'organiser en atelier, dans des petits espaces, avec des effectifs réduits ( 4 ou 5 élèves ). Connues des élèves elles doivent se mettre en place rapidement et fonctionner en autonomie. Leur mise en place doit être simple afin que les élèves soient très rapidement en activité. Plusieurs moments dans la journée peuvent convenir à ce type de séance permettant ainsi une coupure dans la 1/2 journée de travail et une activité physique quasi quotidienne ( objectif santé ).

## Annexe 2: tableau-type de programmation sur l'année scolaire / le cycle

## Exemple de programmation en maternelle

Programmation prenant en compte les « familles d'activités » et le nombre de séances dans la semaine pour chacune d'elles

## Exemple de programmation au cycle 2

**CP**

	Période 1					Période 2					Période 3					Période 4					Période 5				
											Sports collectifs														
	Course longue																				athlétisme				
											danse														
																					natation				

**CE1**

	Période 1															Période 2															Période 3															Période 4															Période 5														
	acrosport																																																																										
	orientation																																																																										

### Exemple de programmation au cycle 3

	course longue
	danse
	acrosport
	natation

 sports collectifs  
athlétisme  
orientation

**Annexe 3:** emploi du temps-type intégrant une pratique quotidienne de l'EPS ( avec des séances courtes ).

EMPLOI DU TEMPS CYCLE 2

	Lundi	mardi	jeudi	vendredi
8h30-9h00	EPS	Français : lecture	Français : lecture	Français : lecture
9h00-9h30	Français : lecture + phrase du jour	Français : phrase du jour +étude de la langue	Français : phrase du jour +étude de la langue	Français : phrase du jour +étude de la langue
9h30-10h00	Mathématiques	Mathématiques	Mathématiques	Mathématiques
10h00-10h15	Récréation			
10h15-11h00	Découverte du monde	Langue vivante	Découverte du monde	Langue vivante ou EPS
11h00-11h30	Français	Français	Français	Maths
Pause méridienne/APE				
13h30-13h45	Pratiques artistiques: écoute musicale	Français:lecture offerte	Pratiques artistiques:chant	Français:lecture offerte
13h45-14h00	Français: écriture/graphisme	Français:écriture/graphisme	Français: écriture/graphisme	Pratiques artistiques et histoire des arts
14h00-15h00	Français: réécriture/compréhension/problèmes linguistiques	EPS	EPS	
15h00-15h15	Récréation			
15h15-16h30	Mathématiques	Découverte du monde Mathématiques	Français: réécriture/compréhension/problèmes linguistiques	Français: réécriture/compréhension/problèmes linguistiques

Français : 9h45

Mathématiques : 4h45

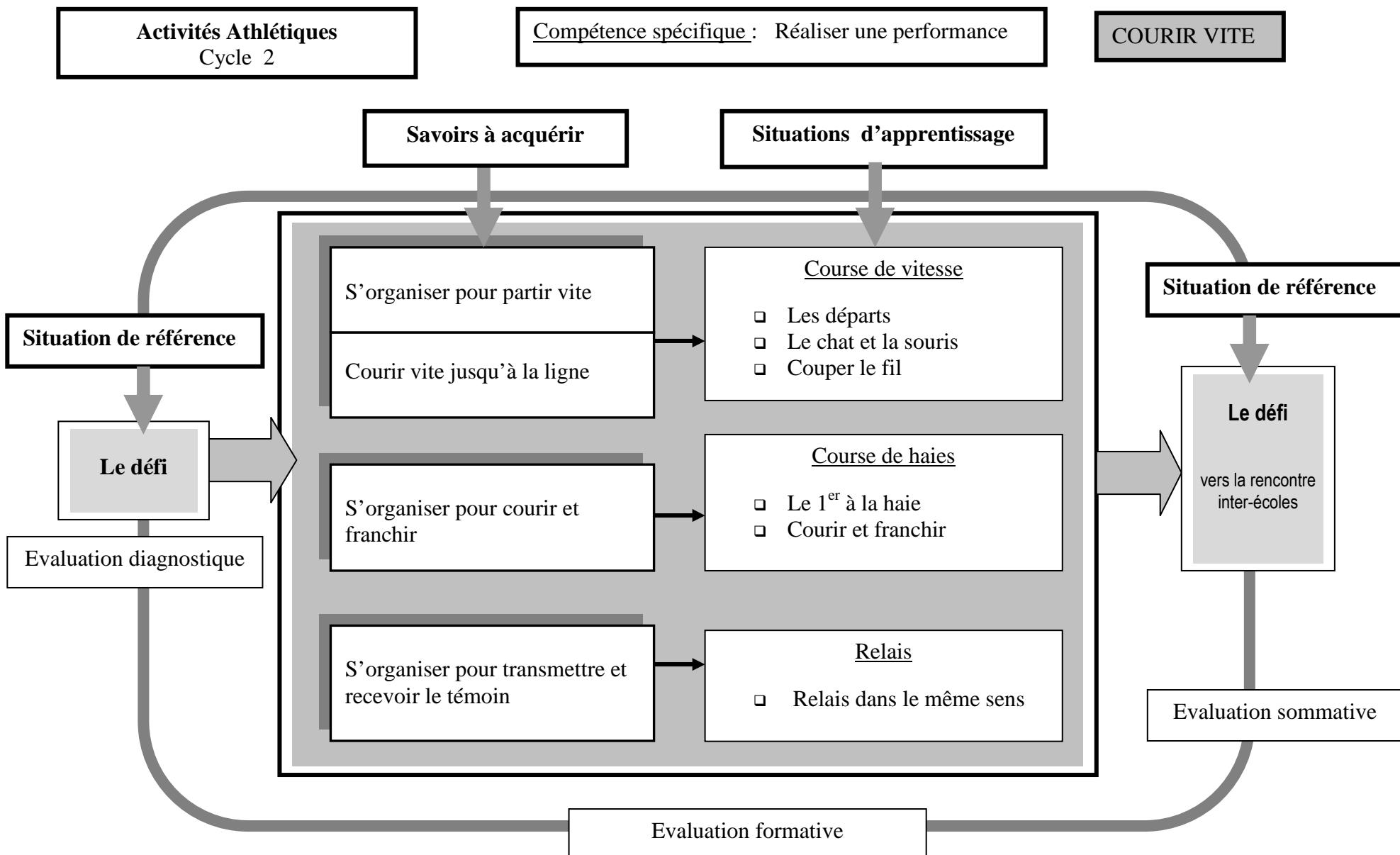
EPS : 2h45 à 3h00

Découverte du monde : 1h45

Langue vivante : 1h30

Pratiques artistiques :1h45      22h

**Annexe 4 : Exemple de trame d'un module d'apprentissage en activités athlétiques ( Equipe EPS 19 )**



## Annexe 4: Exemple de situation d'apprentissage en activités athlétiques ( Fiche pédagogique - Equipe EPS 19 )

### Partir vite

#### Apprendre à :

- . se placer dans une position de départ efficace.
- . respecter un code de départ.

But: partir vite et arriver le premier sur 10m.

#### Dispositif :

- . une ligne de départ et une ligne d'arrivée séparées de 10m environ.
- . plusieurs coureurs ( 3 ou 4 ) se confrontent en même temps.

#### Consignes:

“ Placez-vous au départ dans une position qui vous permet de partir vite.  
Ecoutez les instructions puis partez au signal.”

#### S'approprier un code de départ:

- essayer plusieurs formes pour repérer les éléments importants:
  - . choix du signal ( bref ),
  - . position par rapport aux coureurs ( derrière ),
  - . forme et durée des temps : prêêêêê...partez!
- les élèves à tour de rôle donnent le départ.

#### Recherche d'une position de départ efficace:

- . chaque coureur au départ adopte une position de départ: debout pieds alignés, debout pieds décalés, accroupi mains sur la ligne, un genou au sol ...
- . chaque coureur au fil des courses essaie plusieurs positions.  
Repérer les ( ou la ) position(s) qui permettent une mise en action rapide.  
> position pieds décalés : repérer le pied avant pour chacun.

### Situation d'apprentissage : « Les départs »

Situation d'apprentissage à mettre en place au cours d'une séance d'EPS « classique » :  
> Découverte, expérimentation puis régulation par l'enseignant

#### Dessin ou schéma

Reprise de la situation lors de séances d'entraînement :  
- répétition  
- quantité d'actions

Entraînement : séances courtes ( dans la cour / dans l'enceinte de l'école )

#### S'entraîner à :

- > répéter plusieurs départs en
- respectant les ordres : « à vos marques, prêts,...»
  - utilisant une position de départ efficace, (debout, accroupi ).
  - réagissant vite au signal ( frappé / claquier )
- > variables : nature du signal, position du starter ( côté, derrière... ).
- 2 à 3 séances de 10 à 15 min sur cette situation.
  - Proposition : travail par vagues de 4 à 8 élèves.  
Privilégier la quantité d'actions, l'activité des élèves.  
Sur une séance chaque élève aura effectué une dizaine de passages au minimum.

Principes : la base d'une séance d' entraînement est la répétition. Pour stabiliser ses repères et consolider les apprentissages, chaque élève effectue 3 à 5 essais minimum avec les mêmes contraintes ( espace, consignes...).

## Annexe 5:

INTERVENANTS BENEVOLES A L'ECOLE

Inspection Académique de la Corrèze

Dispositif départemental : cadre et procédures d'agrément

Intervenants bénévoles dans le cadre d'une activité ponctuelle	<b>1.</b> Encadrement avec l'enseignant d'une activité ponctuelle ne nécessitant pas un encadrement renforcé ( activité ordinaire )	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RENCONTRES USEP dans les activités ordinaires ( jeux, sports collectifs, athlétisme ...)</li> <li>- RANDONNEE PEDESTRE avec la classe ( la classe fonctionne en un seul groupe )</li> <li>- ACTIVITES D'ORIENTATION ( séance d'apprentissage dans un lieu délimité )</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorisation du directeur ( pas d'agrément )</li> </ul> <p><i>Echéance</i> <i>Lien :</i> - Imprimé A ou A bis</p>
	<b>2.</b> Encadrement avec l'enseignant d'une activité ponctuelle nécessitant un encadrement renforcé .	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RENCONTRES ou SORTIES USEP avec la classe fonctionnant en groupes dispersés ou sur plusieurs parcours     &gt; Randonnée pédestre, orientation...,</li> <li>- SKI DE FOND sur parcours balisés et limités, VELO sur route ou chemins balisés...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agrément par l'IEN ( par délégation )</li> <li>- Dossier d'agrément « Intervenants extérieurs bénévoles »</li> </ul>
Intervenants bénévoles dans le cadre d'un module d'apprentissage	<b>3.</b> Encadrement d'une activité, avec l'enseignant, sur un module de plusieurs séances, d'une activité ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ACTIVITES ATHLETIQUES,</li> <li>- JEUX ET SPORTS COLLECTIFS, JEUX DE RAQUETTES...</li> <li>-....</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agrément I.A</li> <li>- Dossier d'agrément « école »</li> </ul>
	<b>4.</b> Encadrement avec l'enseignant, sur un module de plusieurs séances, d'une activité nécessitant un encadrement renforcé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- NATATION</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agrément par l'IEN ( par délégation )</li> <li>- Dossier d'agrément « Intervenants extérieurs bénévoles natation »</li> </ul>

## Ressources

### Equipe EPS départementale :

Inspection Académique Cité Administrative 19 000 TULLE	CPD EPS : Jean Paul BARTHOUT Tél : 05 55 21 83 19 Email : jean-paul.barthout@ac-limoges.fr
IEN Brive Nord 2, rue Dumyrat 19 100 BRIVE	CPC EPS : Valérie VIGNE Tél : 92 81 81 Email : valerie.vigne@ac-limoges.fr
IEN Brive Sud 2, rue Dumyrat 19 100 BRIVE	CPC EPS : Anne CHABRILLANGES Tél : 05 55 92 81 75 Email : anne.chabriillanges@ac-limoges.fr
IEN Tulle Nord Cité Administrative 19 000 TULLE	CPC EPS : Stéphane CLOS Tél : 05 55 21 85 71 Email : stephane.clos@ac-limoges.fr
IEN Tulle Sud Cité Administrative 19 000 TULLE	CPC EPS : Gaby MURZIN Tél : 05 55 21 85 73 Email : gaby.murzin@ac-limoges.fr
IEN Ussel Bd Rhin et Danube 19 200 USSEL	CPC EPS : Marie Pierre HUFSCHEMIDT Tél : 05 55 72 16 00 Email : marie-pierre.hufschmidt@ac-limoges.fr

Délégué départemental USEP  
FAL  
Impasse Pièce St Avid  
19000 TULLE

Laurent LENOIR  
Tél : 26 83 05  
Email : usep19@

### Référents USEP:

Bassin de Brive : Ludovic TREPARDOUX  
Ecole Marie Curie      Tél : 0555 87 37 94  
19100 BRIVE

Bassin de Tulle : Stéphane RABIER  
IEN Tulle Sud  
Cité Administrative      Tél : 05 55 21 85 73  
19 000 TULLE

Bassin d'Ussel : Anne Sophie VANBAELEN  
Ecole de la Gare      Tél : 05 55 72 12 31  
19200 USSEL

### Documentation pédagogique « Equipe EPS 19 » :

Liste des documents disponibles et documents par activité et par cycle : Site IA 19 > <http://pedagogia19.org/newpicnet/> > site pédagogique > EPS > documentation pédagogique.